



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E148107

VALABLE JUSQU'AU

14/10/2025

ÉDITÉ LE

14/08/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2011

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 08/08/2024

0

Raison sociale : NAOUR CLAUDE

1344 RUE D'ORCHIES

59310 LANDAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Téléphone : 06 03 17 11 99

Fax :

Portable : 06 03 17 11 99

Siret : 534 440 425 00039

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3060218

Site Internet :

E-mail : naourclaud@live.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

SWISSLIFE AB 011187287

Responsabilité légale :

NAOUR CLAUDE CHEF D'ENTREPRISE

Assurance Responsabilité Civile :

SWISSLIFE AB 011187286

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2024

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/11/2023
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	22/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	06/04/2022
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/12/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/11/2023
o Chaudière bois	22/11/2023
o Poêle ou insert bois	22/11/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	06/04/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/04/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/12/2024
o Isolation des combles perdus	11/12/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	11/12/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.